MAIRIE DE BREUIL-BOIS-ROBERT
Rue de la Libération
78930 BREUIL-BOIS-ROBERT

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25 SEP.
ID : 078-217801042-20260922-DEL_26_09_61-DE

**N° 26-09-61**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026.

| **Nombre de Conseillers** : | |
|---|---|
| En exercice : | **15** |
| Présents : | **12** |
| Votants : | **15** |

**PRÉSENTS** : M.M. et Mmes DELAVAUD Maurice, DESPINS Claudette, KERJEAN Yann, LEFEBVRE Charlène, LOUISET Olivier, MAILLARD Aurélie, MANIANGA-KEYET Brice, MOISAN Bernard, MOREAU Chloé, PICARD Sophie, ROUXEL Olivier, VOLLAND Claudine.

**EXCUSÉS** : M.M. DA SILVA PEDRO Jérôme (pouvoir à Mme MOREAU Chloé), GUICHOUX Bernard (pouvoir à Mme DESPINS Claudette), MORDRET Pauline (pouvoir à M. LOUISET Olivier).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAILLARD Aurélie.

**OBJET : Motion des communes du canton de Meulan-Les Mureaux et des communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise pour l'avenir du CHIMM.**

Considérant l'ancienneté de l'implantation du centre hospitalier de Meulan-Les Mureaux et l'attachement des familles du territoire à cet établissement avec lequel chacune a construit ou partagé une histoire,

Considérant l'importance de conserver un hôpital de proximité pour une population locale parfois très éloignée de l'offre de soin en ruralité ou dans des quartiers fragilisés,

Considérant la paupérisation frappant le bassin de vie de l'hôpital,

Considérant la démographie susceptible d'être profondément modifiée avec les nombreuses constructions de logements en cours et programmées dans le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté urbaine GPS&O,

Ayant pris connaissance des préconisations des cabinets Capgemini et Vi-Santé, missionnés par l'ARS Ile-de-France, en Conseil de Surveillance du CHIMM le 2 juillet 2026, proposant une restructuration en profondeur avec notamment :

- la diminution puis l'arrêt progressif de l'activité chirurgicale
- la réduction progressive de l'activité de soins critiques
- l'arrêt de l'activité d'obstétrique
- l'augmentation des capacités de médecine,

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25 SEP. 2026
ID : 078-217801042-20260922-DEL_26_09_61-DE

Les communes du canton de Meulan-Les Mureaux et les communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise, bien que conscientes de la baisse significative d'activité de ces dernières années, de la gravité du déficit budgétaire à hauteur de 16M€ en résultat comptable 2025 et de la nécessité de garantir des soins de qualité en toute sécurité aux patients, malgré les efforts réels engagés par la direction du GHT Yvelines Nord pour maintenir l'activité du CHIMM malgré ces contraintes lourdes, demandent à l'ARS Ile-de-France :

- des délais raisonnables avant toute prise de décision permettant à la communauté médicale de poursuivre sereinement ses travaux sur l'amélioration de l'activité au CHIMM ;
- aucune action antérieure aux élections présidentielle et législatives de 2027, afin d'éviter toute récupération politique avant cette échéance et d'envisager la perspective de réformes de notre système de santé avec un nouveau gouvernement ;
- des propositions à l'échelle des trois établissements du GHT Yvelines Nord, la situation de Meulan-Les Mureaux ne pouvant être traitée de manière isolée au regard des déficits qui impactent également fortement Mantes-la-Jolie et Poissy-Saint Germain ;
- la présentation d'un schéma et d'une vision pour l'offre de soin sur le territoire afin d'avoir de la visibilité sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour accompagner des transformations ;
- des réponses concrètes aux réels besoins des habitants en matière de santé en tenant compte des évolutions démographiques ;
- l'information et l'association des élus en continu et en toute transparence sur la situation de l'hôpital.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **adopte la motion des communes du canton de Meulan-Les Mureaux et des communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise pour l'avenir du CHIMM.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 25 septembre 2026.

Le Maire,
Bernard MOISAN